La filière hauturière en Nouvelle-Calédonie

Rapport public

Année 2019

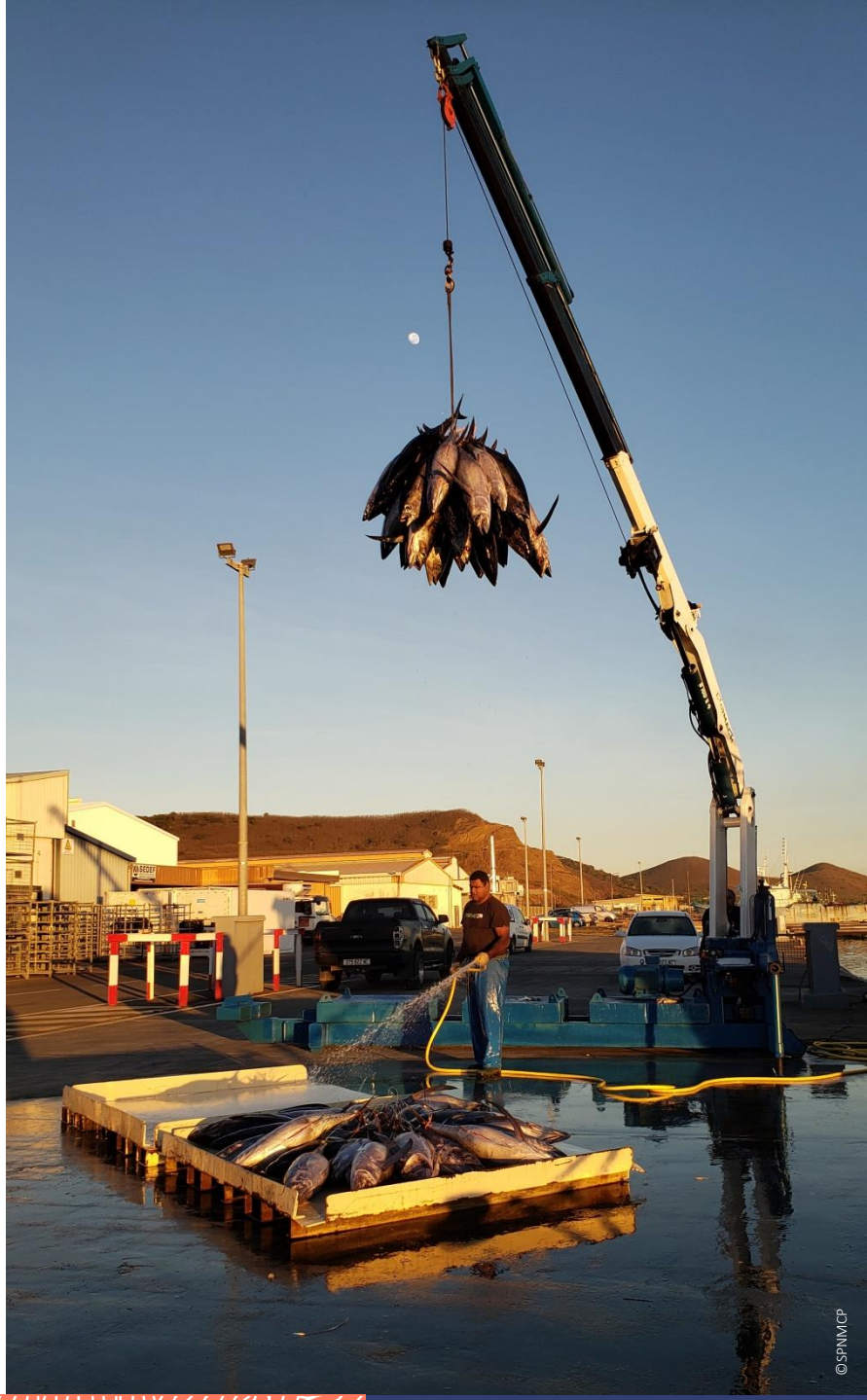

Service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche

Septembre 2021

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Parc Naturel Mer de Corail NOUVELLE-CALÉDONIE

SOMMAIRE

1. Introduction 1
2. La pêche palangrière 1
   2.1. La palangre horizontale 1
   2.2. Historique 2
   2.3. La flotte de pêche 6
   2.4. L'effort de pêche 7
3. Le thon blanc (*Thunnus alalunga*) 9
   3.1. Biologie 9
   3.2. Etat du stock 9
   3.3. Production et rendements 9
   3.4. Les marchés 11
4. Le thon jaune (*Thunnus albacares*) 13
   4.1. Biologie 13
   4.2. Etat du stock 13
   4.3. Production et rendements 13
   4.4. Les marchés 15
5. Résultats économiques et sociaux 16
   5.1. La production 16
   5.2. Les marchés 17
   5.3. Le circuit commercial local 18
   5.4. L'emploi 19
6. L'environnement de la filière 19
   6.1. Les services nécessaires à la filière 19
   6.2. Le réseau scientifique 20
   6.3. L'interprofession 21
   6.4. Les partenaires institutionnels 21
7. Conclusion 23

ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Palangre horizontale dérivante 1

Figure 2 : Évolution du nombre de navires licenciés et de l'effort de pêche en Nouvelle-Calédonie depuis 1983 3

Figure 3 : Répartition des navires de pêche palangrière par longueur en 2019 6

Figure 4 : Effort de pêche des palangriers néo-calédoniens en 2019, en nombre d'hameçons déclarés 8

Figure 5 : Production mensuelle de thon blanc de 2013 à 2019 et poids moyen des individus capturés en 2019 10

Figure 6 : Production et rendements mensuels du thon blanc en 2019, en gramme par hameçon 10

Figure 7 : Production et rendements mensuels du thon blanc en 2019, en kg par jour de pêche 11

Figure 8 : Répartition des marchés du thon blanc en 2019 11

Figure 9 : Production mensuelle de thon jaune de 2013 à 2019 et poids moyen des individus en 2019 14

Figure 10 : Production et rendements mensuels du thon jaune en 2019, en gramme par hameçon 14

Figure 11 : Production et rendements mensuels du thon jaune en 2019, en kg par jour de pêche 15

Figure 12 : Répartition des marchés du thon jaune en 2019 15

Figure 13 : Production hauturière en 2019 16

Figure 14 : Schéma de commercialisation des produits de la pêche hauturière en 2019 18

TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de palangriers par armement ayant péché au moins une fois dans l'année entre 2000 et 2019 4

Tableau 2 : Activité des palangriers de 2013 à 2019 7

Tableau 3 : Effort de pêche des palangriers de 2013 à 2019 7

Tableau 4 : Les marchés du thon blanc de 2013 à 2019, en tonnes 11

Tableau 5 : Les marchés du thon jaune de 2013 à 2019, en tonnes 15

Tableau 6 : Production des navires de pêche hauturière de 2013 à 2019 par espèce, en tonnes 16

Tableau 7 : Marchés de la production hauturière de 2013 à 2019, en tonnes 17

1. Introduction

Forte d'un peu plus de 200 emplois directs, d'un chiffre d'affaires à la 1ère vente d'environ 1 milliard de francs CFP et d'un taux d'exportation de 20 % en 2019, la filière pêche hauturière est un acteur important du développement de la Nouvelle Calédonie.

Après une accélération de son développement dans les années 2000, elle a connu une réorganisation, une phase de maturation et une stabilisation.

Cette étude sur la pêche hauturière en Nouvelle-Calédonie présente l'effort de pêche des palangriers calédoniens et la production des principales espèces ciblées de 2013 à 2019 ainsi que leurs caractéristiques biologiques et commerciales, les principaux résultats socio-économiques de la filière et l'environnement technique et institutionnel du secteur.

2. La pêche palangrière

2.1. La palangre horizontale

Tous les palangriers calédoniens utilisent des palangres horizontales basées sur le modèle présenté ci-dessous (**Figure 1**). Introduite par les japonais dans les années 1960, la palangre horizontale permet une pêche sélective de la ressource ciblée : les thonidés.

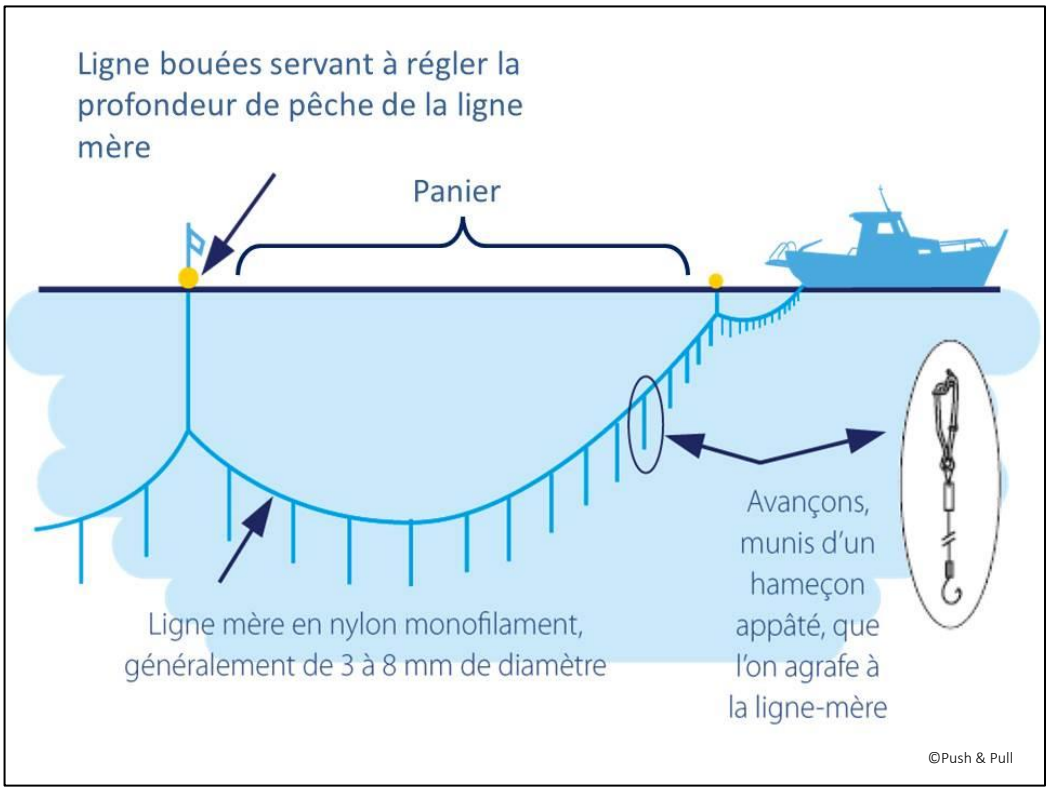

Figure 1 : Palangre horizontale dérivante

La palangre est composée d'une ligne mère à laquelle sont fixés, à l'aide de snaps, des centaines d'avançons, se terminant chacun par un hameçon. La ligne mère est fixée sur un rouleau tambour et enroulée ou déroulée grâce à un treuil. Lors du déroulement de la ligne, le « shooter », poulie à moteur par laquelle passe la ligne mère, permet de donner une impulsion pour envoyer la ligne plus ou moins profond selon la stratégie de pêche du capitaine.

Tous les matins le filage débute entre 3 et 5 heures. La ligne mère est déroulée à la vitesse de 6 mètres par seconde. Pendant l'opération, un marin déroule l'avançon, un deuxième appâte et un troisième fixe le snap à la ligne mère. Celle-ci est attachée à des lignes de surface, reliées à des bouées (« lignes-bouées » sur la **figure 1**), qui la maintiennent suspendue dans la colonne d'eau. La cadence est donnée par un signal sonore qui indique le moment de fixer le snap et de lâcher l'hameçon, en général toutes les 5 ou 6 secondes. Le nombre d'hameçons appâtés varie entre 1 400 et 2 200 par palangre. Longue de plusieurs dizaines de milles nautiques, la palangre est laissée à la dérive pendant 3 à 6 heures, puis le navire entame le virage par l'extrémité de la palangre lâchée en dernier. Les premiers hameçons immergés sont donc dans l'eau pendant 7 à 10 heures tandis que les derniers hameçons le sont pendant 3 à 6 heures.

2.2. Historique

1930 : La pêche étrangère

La pêche à la palangre horizontale fut introduite dans le Pacifique par les japonais dès 1930 qui opéraient à partir de bases situées à Palau, Chuuk et aux îles Marianne du Nord[1]. Après la seconde guerre mondiale, les navires étant de nouveau autorisés à se déplacer librement, plusieurs bases de pêche furent établies à travers le Pacifique et le nombre de palangriers japonais opérants a augmenté jusqu'à atteindre 200 navires dans les années 1960. Jusque-là, les palangriers ciblaient le thon blanc pour les conserveries mais à partir de 1970, les japonais se sont tournés vers la pêche des thonidés vivant plus proches de l'équateur comme le thon jaune ou le thon obèse, pour alimenter le marché du sashimi.

Dès 1978, année de la création de la Zone Économique Exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie, la pêche étrangère fut soumise à la signature préalable d'accords internationaux entre les pays pêcheurs et la France. Des accords franco-japonais successifs furent signés jusqu'en 2001, époque à laquelle la pêche japonaise avait déjà quasiment disparu de la ZEE calédonienne.

[1] Steve Beverly, Lindsay Chapman et William Sokimi. La pêche à la palangre horizontale méthodes et techniques: Manuel à l'intention des pêcheurs. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), 2003

1980 : le développement de la pêche hauturière locale

La flotte de palangriers basée en Nouvelle-Calédonie s'est développée dès 1983 (**Figure 2**) grâce à des armements aujourd'hui disparus comme Calédonie Toho et Megu Calédonie, ayant respectivement opéré de 1983 à 1995 et de 1993 à 2000. Ils furent les pionniers de l'activité et formèrent la première génération de marins.

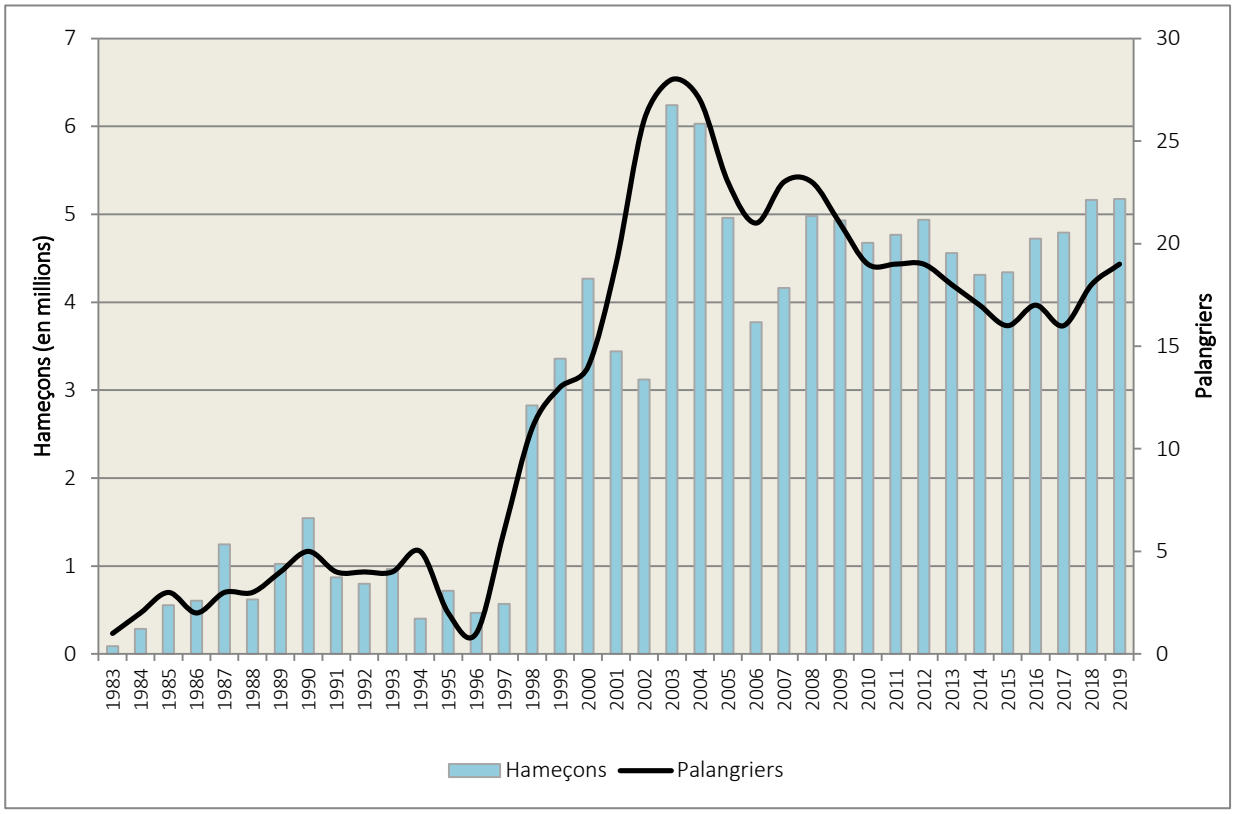

Figure 2 : Évolution du nombre de navires licenciés et de l'effort de pêche en Nouvelle-Calédonie depuis 1983

2000 : l'accélération du développement local

Le début des années 2000 a été le point de départ d'une augmentation importante de la flotte (**Tableau 1**).

Tableau 1 : Nombre de palangriers par armement ayant pêché au moins une fois dans l'année entre 2000 et 2019

ARMEMENT	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Albacore		1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Arafura								1	1	1	1	1	1							
Armement du Nord																				3
Baby Blue									1	1	1	3	3	3	2	2	2	2	2	2
Ladamenoire																				1
Maëlys-Gabrielle															1					
Megu Calédonie	1																			
Munun																	1	1	1	1
Navimon	13	12	9	8	7	8	6	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8
Pescana				3	3	4	5	5	5	4	4	4	5	5	4	4	4	3	3	3
PNC / PDN		6	10	10	10	7	7	7	6	5	3	2								
Sea Horse			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sofrana			2	2	2															
Tuna Peche			1	1	1															
Warren			1	1	1	1	1	1	1	1	1									
TOTAL	**14**	**19**	**26**	**28**	**27**	**23**	**21**	**23**	**23**	**21**	**19**	**19**	**19**	**18**	**17**	**16**	**17**	**16**	**16**	**20**

Avant 2000, on comptait moins de 14 navires opérants par année. Entre 2001 et 2003, 7 nouveaux armements ont été créés, modifiant profondément le profil de la flotte : Albacore, Pescana, Pêcheries De Nouvelle-Calédonie / Pêcheries Du Nord (ci-après nommé Pêcheries Du Nord), Sea Horse, Sofrana, Tuna Pêche et Warren.

En 2003, la flotte a connu son apogée avec 28 palangriers actifs dont 10 appartenant à un seul armateur : Pêcheries Du Nord.

2003 : choc monétaire et sous-utilisation des navires

La rapide montée de l'euro depuis 2000 et la chute du yen et du dollar, couplées à la fragilité des armements venant de démarrer leur activité a poussé en 2003 les professionnels de la filière à solliciter l'aide des pouvoirs publics pour continuer à exporter leur poisson.

Concernant l'activité de la flotte, le manque de main d'œuvre expérimentée a entrainé une sous-utilisation des navires. A la suite de cela, 2 armements ont arrêté leur activité en 2005 et 3 navires de Pêcheries Du Nord n'ont plus été utilisés, réduisant le nombre de navires actifs à 23 (**Tableau 1**). Un nouvel armement, Arafura, fut créé en 2007 et en 2008 un navire de Pêcheries Du Nord, le Baby Blue, devint le premier navire d'une société à part entière du même nom. A cette époque, il y avait alors 8 armements en activité sur le territoire.

2008 : le choc pétrolier

Entre 2003 et 2008, le prix du gazole détaxé est passé de 44 FCFP/L en 2003 à 87 FCFP/L en 2008, soit une hausse de 98 %. La part de gazole dans le coût de production d'un navire opérationnel couvrant ses charges grâce à son activité est donc passée en moyenne de 14 % en 2006 à 20 % en 2008.

2010 : début de la phase de maturation de la flotte

L'armement Pêcheries du Nord ayant progressivement réduit sa flotte pour cesser complètement son activité en 2011 a fait diminuer le nombre de navires actifs dans les eaux calédoniennes à 19. Depuis cette période, le nombre de navires actifs est resté relativement stable : entre 16 et 20 navires. La commercialisation du poisson se fait en majorité sur le marché local et la demande est limitée car le marché est peu diversifié. Sur la base de ce constat, la Commission des Ressources Marines (commission pouvant être saisie par les institutions et les collectivités entre autres sur des questions de réglementation, protection et gestion des espèces marines[2]) du 31 mars 2010 a fixé le nombre maximal de licences pouvant être attribuées à des navires de pêche hauturière en Nouvelle-Calédonie à 21. La filière a ainsi su se réorganiser en conséquence pour entrer dans une phase de maturation.

2013 : interdiction de pêche aux requins et label pêche responsable

L'arrêté n° 2013-1007/GNC du 23 avril 2013 interdisant la capture des requins dans la ZEE entraine l'arrêt de la pêche au requin mako. Cela n'impacta toutefois pas les armements pour lesquels ce type de pêche était devenu pénalisant au regard des coûts de production qu'elle engendrait. Les pêcheurs ayant arrêté de pêcher le requin mako, cela se traduisit par l'arrêt de l'utilisation des bas de ligne en acier.

[2] Délibération du congrès n° 98 du 25 juillet 1990 relative à l'institution d'une commission des ressources marines

De plus, l'année 2013 a vu la création du label « Pêche Responsable », à l'initiative de la fédération des pêcheurs hauturiers (FPH). Ce label permet de garantir auprès des consommateurs une bonne gestion de la ressource, une pêche respectueuse de l'environnement, des règles d'hygiène et une veille sanitaire constante, une traçabilité garantissant l'origine et la qualité des produits, et de bonnes conditions de travail et de sécurité à bord des navires. En 2019, ¾ des navires de la flotte de pêche étaient labélisés « Pêche Responsable ».

2019 : stabilisation de la flotte

En 2019, 8 armements comptabilisent 20 navires licenciés[3] dont 8 appartiennent au même armement. Celui-ci a entamé en 2018 le renouvellement de sa flotte qui consiste à remplacer les anciens navires par des nouveaux, identiques, n'induisant pas d'augmentation de l'effort de pêche. Ce renouvellement s'est étalé jusqu'en 2020 à raison de 2 à 3 nouveaux navires par an. De plus, un nouvel armement a été créé et a commencé son activité en juillet 2019 : Armement du Nord, ajoutant 3 palangriers dans la flotte et impliquant une augmentation de l'effort de pêche.

2.3. La flotte de pêche

En 2019, la flotte de palangriers est composée de 19 navires d'une longueur allant de 12 à 29 mètres (**Figure 3**), d'une jauge brute variant de 23 à 136 tjb[4] et d'une puissance comprise entre 140 et 720 cv.

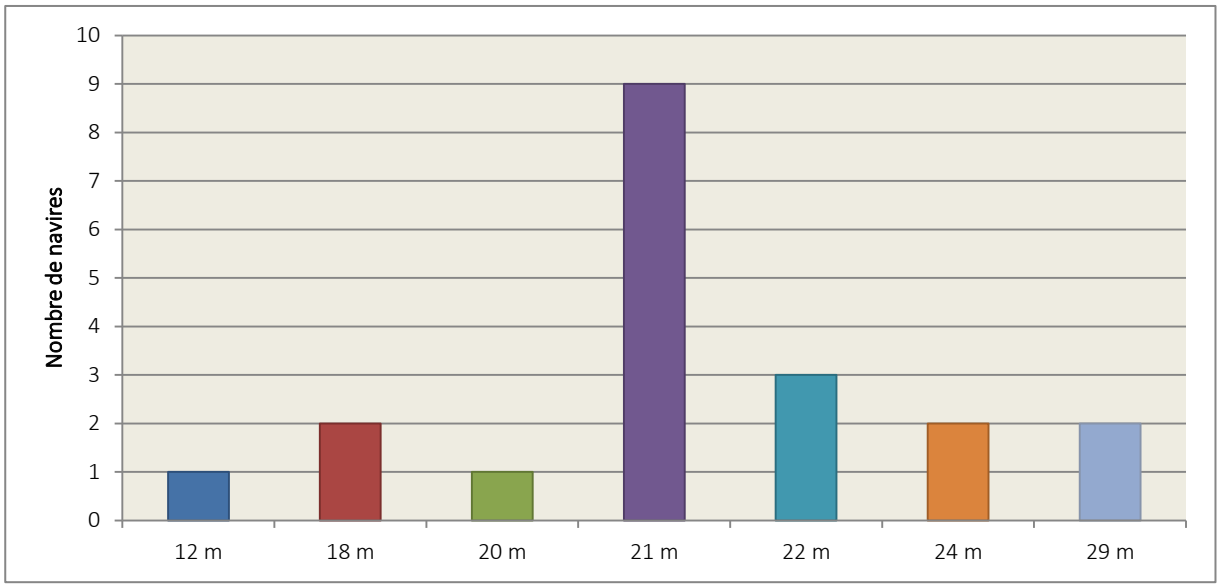

Figure 3 : Répartition des navires de pêche palangrière par longueur en 2019

[3] Le gouvernement a délivré 20 licences de pêche en 2019 mais dans la suite de cette synthèse, 1 navire ne sera pas pris en considération du fait de son unique campagne infructueuse et de sa vente survenue peu après

[4] tjb : tonneaux de jauge brute : mesure exprimant la capacité de transport d'un navire

2.4. L'effort de pêche

L'activité des navires

En 2019, tous les navires ayant obtenu une licence de pêche aux thonidés ont débarqué du poisson au moins une fois dans l'année. L'activité des navires de pêche depuis 2013 est la suivante :

Tableau 2 : Activité des palangriers de 2013 à 2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	**2019**
Licences accordées	18	17	18	17	16	18	**19**
Navires licenciés, non utilisés	1	0	1	0	0	0	**0**
Navires ayant débarqué du poisson pendant 3 mois ou moins	1	1	0	0	0	2	**1**
Navires ayant débarqué du poisson pendant 3 à 8 mois	1	2	2	3	2	2	**3**
Navires ayant débarqué du poisson pendant 9 mois ou plus	15	14	15	14	14	14	**15**

Sur les 19 navires licenciés en 2019, 15 ont eu une activité très régulière tout au long de l'année. Les navires ayant navigué moins de 9 mois sont les navires ayant eu des problèmes techniques ou ayant débuté leur activité en cours d'année. Ces chiffres sont globalement restés constants depuis 2013.

L'effort de pêche

L'effort de pêche de la flotte de palangriers de 2013 à 2019 est le suivant :

Tableau 3 : Effort de pêche des palangriers de 2013 à 2019

	2013		2014		2015		2016		2017		2018		**2019**	
	Total filière	Moy. par navire actif	Total filière	Moy. par navire actif	Total filière	Moy. par navire actif	Total filière	Moy. par navire actif	Total filière	Moy. par navire actif	Total filière	Moy. par navire actif	**Total filière**	**Moy. par navire actif**
Campagnes réalisées	342	20	324	19	317	19	329	19	310	19	320	18	**317**	**17**
Jours de mer	3 648	215	3 359	198	3 423	201	3 454	203	3 399	212	3 562	198	**3 864**	**203**
Jours de pêche	2 439	143	2 259	133	2 278	134	2 429	143	2 378	149	2 481	138	**2 488**	**131**
Hameçons utilisés (en milliers)	4 561	268	4 312	254	4 342	255	4 724	278	4 793	300	5 163	287	**5 175**	**272**
Jours de mer/Jours totaux	59%	59%	54%	54%	55%	55%	56%	56%	58%	58%	54%	54%	**56%**	**56%**
Jours de pêche/Jours totaux	39%	39%	36%	36%	37%	37%	39%	39%	38%	41%	40%	38%	**36%**	**36%**

Jours totaux = 365 jours x nombre de navires ayant débarqué du poisson

Pendant l'année 2019, 317 campagnes de pêche ont été réalisées par les 19 palangriers de la flotte (**Tableau 3**). C'est 3 de moins qu'en 2018 et 25 de moins qu'en 2013. Leur durée moyenne est de 12 jours mais le nombre moyen de jours de pêche est de 8 depuis 2017. Entre 2013 et 2019, le nombre d'hameçons filés passe de 4,5 millions à 5,1 millions, soit une augmentation de 13 %.

Répartition spatiale de l'effort de pêche

La ZEE calédonienne s'étend sur 1,25 million de km². En 2019, environ 5,1 millions d'hameçons ont été déployés, représentant 1 hameçon par jour de l'année pour 90 km². De plus, l'effort de pêche s'est principalement concentré sur la partie ouest de la ZEE, entre la Nouvelle-Calédonie et les plateaux des Chesterfield et des Bellona (**Figure 4**). Un important effort de pêche a aussi été observé dans le bassin des Loyauté, entre la Grande Terre et les îles Loyauté, tandis que le sud-est de la ZEE est très peu fréquenté.

Aucune activité n'a eu lieu autour des récifs des Chesterfield, Bellona, d'Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe. En effet, depuis 2018, date de création de réserves intégrales et naturelles, la réglementation interdit toute activité de pêche (dans la limite des 1 000 mètres de profondeur) sur ces zones.

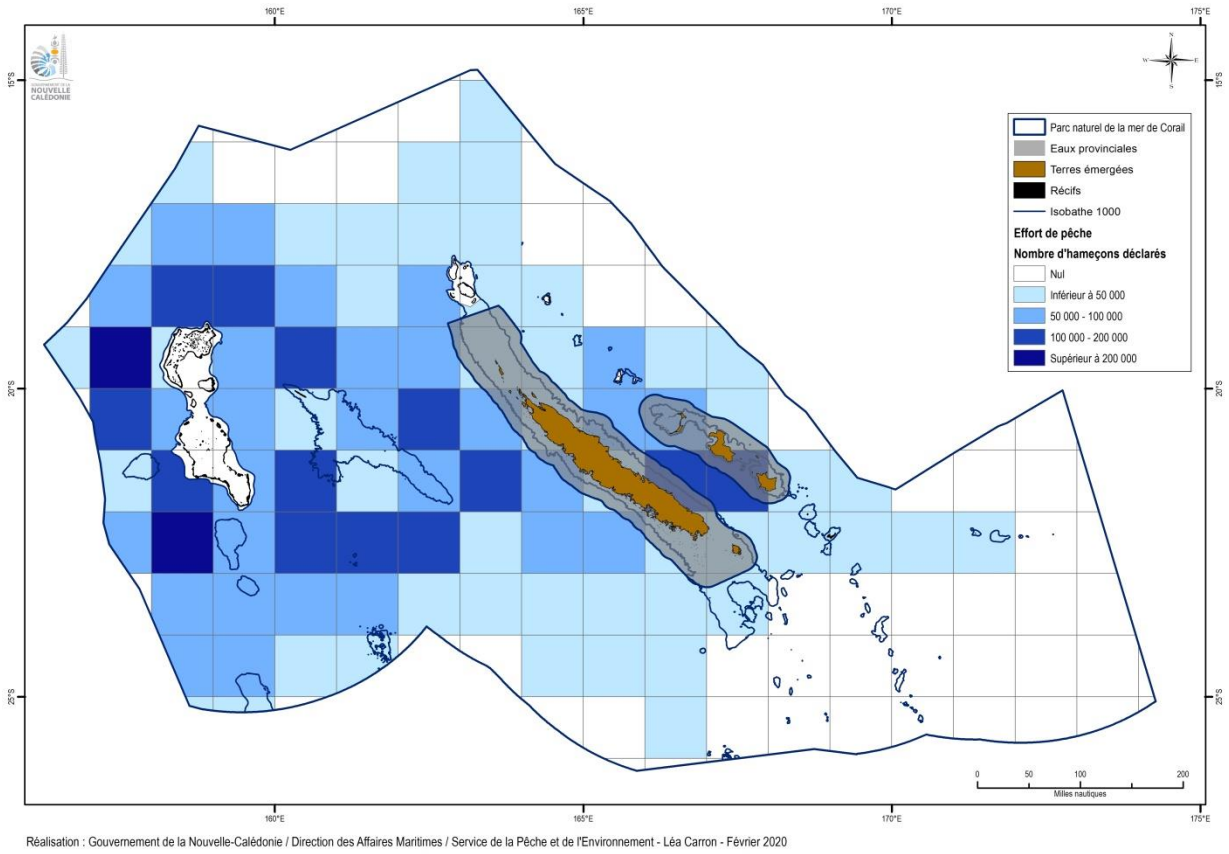

Figure 4 : Effort de pêche des palangriers néo-calédoniens en 2019, en nombre d'hameçons déclarés

3. Le thon blanc (*Thunnus alalunga*)

©CPS

3.1. Biologie

Le thon blanc, aussi appelé germon, atteint sa première maturité sexuelle à l'âge de 5 ans. Il fraie dans les eaux tropicales et subtropicales entre 10° et 25° Sud. Environ 2 ans plus tard, les juvéniles d'une longueur de 45 à 50 cm migrent vers la zone de convergence subtropicale (40° S). Ils se dispersent ensuite vers de plus basses latitudes mais peuvent aussi entreprendre des migrations entre les eaux tropicales et subtropicales. Le thon blanc est une espèce à croissance lente qui peut atteindre 1,4 m de long pour un poids de 30 kg. Sa mortalité naturelle est faible et certains individus peuvent vivre jusqu'à 10 ans[5].

3.2. Etat du stock

En 2019, les prises commerciales de thon blanc du Pacifique sud, à la palangre horizontale ont atteint 95 280 tonnes dans le Pacifique central et occidental[6]. Ces prises à la palangre correspondent à environ 78 % de la production totale de thon blanc à l'échelle de la région, tous engins de pêche confondus. D'après la dernière évaluation des stocks réalisée en 2018 par la commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), l'espèce n'est pas en danger et le stock n'est pas surexploité[7].

3.3. Production et rendements

En 2019, la production de thon blanc en Nouvelle-Calédonie s'est élevée à 1 679 tonnes, soit environ 66 % de la production totale, contre 1 632 tonnes en 2018 et 1 732 tonnes en 2013. Le mois le plus productif fut celui de décembre avec 199 tonnes et le mois le moins productif fut celui d'avril avec 71 tonnes (**Figure 5**). Le poids moyen des individus a très peu varié tout au long de l'année : entre 17 et 19 kg (**Figure 5**).

[5] J.Hampton, Tuna Fisheries Status and Management in the Western and Central Pacific Ocean, 2011
[6] Peter Williams, Thomas Ruaia, Overview of tuna fisheries in the western and central pacific ocean, including economic conditions, 2019. WCPFC-SC16-2020/GN IP-1 rev 3
[7] Tremblay-Boyer L, J. Hampton, S. McKechnie and G. Pilling, Stock assessment of South Pacific albacore tuna, 2018. WCPFC-SC14-2018/ SA-WP-05 Rev. 2* (2 August 2018)

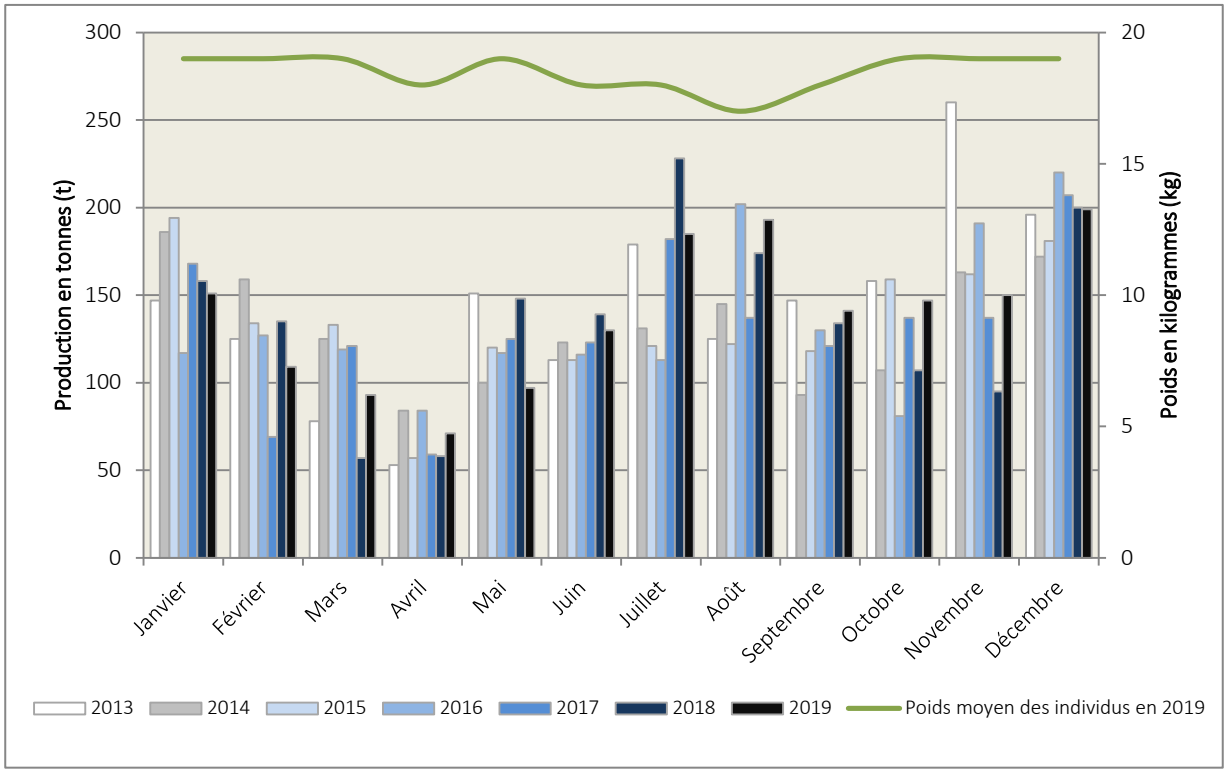

Figure 5 : Production mensuelle de thon blanc de 2013 à 2019 et poids moyen des individus capturés en 2019

En 2019, le rendement annuel moyen de thon blanc est de 324 grammes/hameçon (g/ham) et de 670 kilogrammes/jour de pêche (kg/jdp). Ces rendements connaissent de fortes variations saisonnières en raison notamment de la biologie de l'espèce (**Figures 6** et **7**).

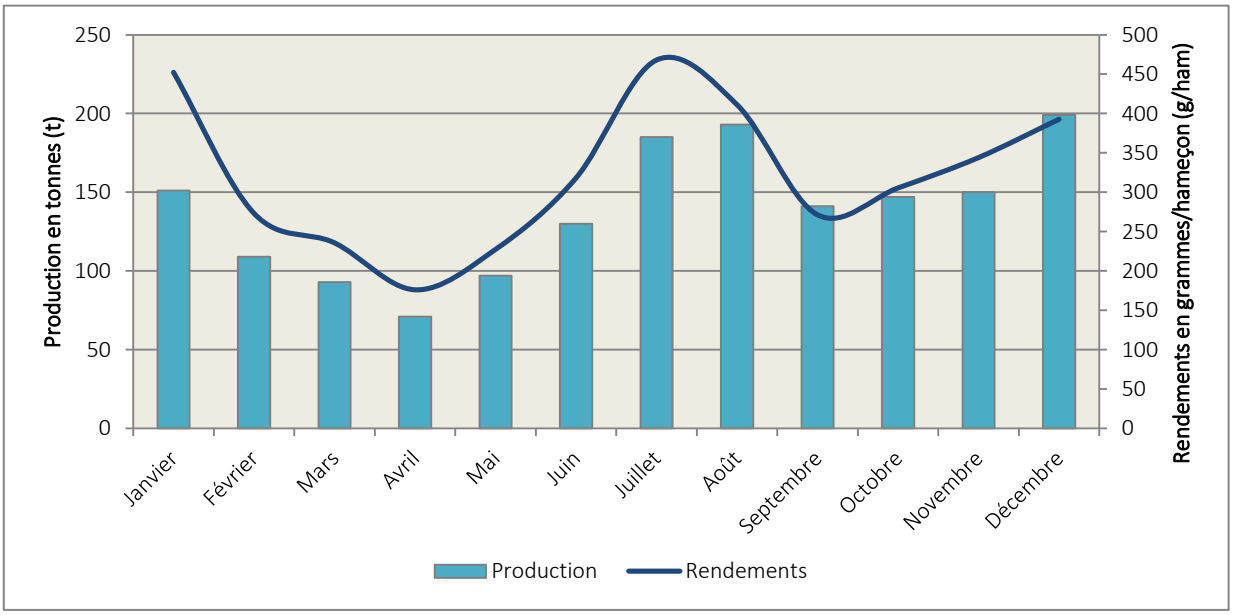

Figure 6 : Production et rendements mensuels du thon blanc en 2019, en gramme par hameçon

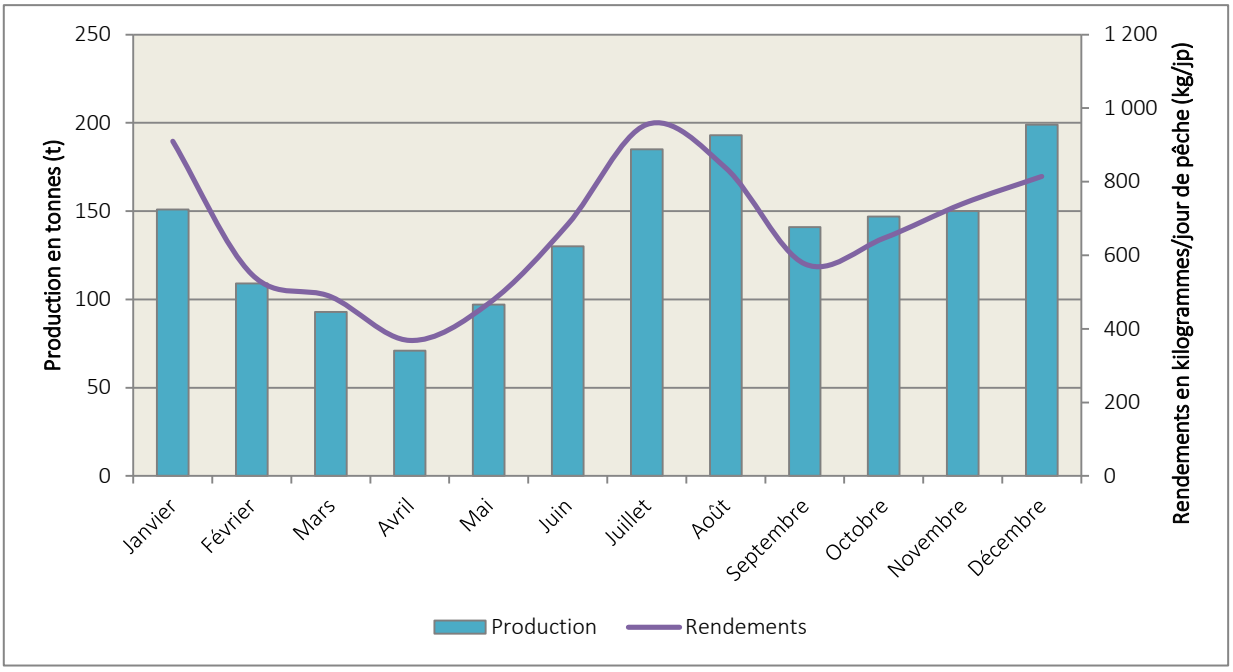

Figure 7 : Production et rendements mensuels du thon blanc en 2019, en kg par jour de pêche

3.4. Les marchés

Ci-dessous la répartition des marchés du thon blanc de 2013 à 2019 :

Tableau 4 : Les marchés du thon blanc de 2013 à 2019, en tonnes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	**2019**
Marché local	1 117	1 163	1 187	1 273	1 335	1 328	**1 424**
Export	616	313	325	240	178	217	**249**
Total	**1 733**	**1 476**	**1 512**	**1 513**	**1 513**	**1 545**	**1 673**

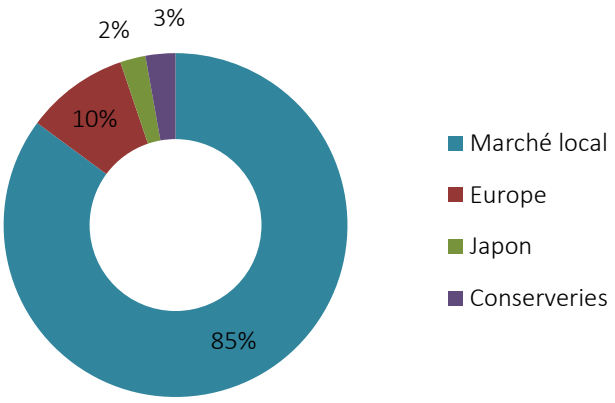

Figure 8 : Répartition des marchés du thon blanc en 2019

Le marché local

En 2019, le marché local a absorbé 1 400 tonnes de thon blanc, soit 86 % de la production annuelle (**Tableau 4** et **Figure 8**). Le marché local absorbe un peu plus de thon blanc chaque année mais cela ne suffit pas à écouler toute la production. De ce fait, la filière a recours à l'export.

L'export vers les conserveries

L'export de thons entiers congelés vers les conserveries samoanes s'est développé en 2004 car il permet d'absorber les excédents de thon blanc lorsque le marché local est saturé, sans contrainte de qualité ou de taille. Ce marché s'avère toutefois peu rentable en raison du prix de vente du poisson dépendant du taux de change dollar/euro et des coûts de stockage importants. Depuis 2007, les armements privilégient la fourniture du marché local et l'export vers l'Europe mais l'export vers les conserveries reste encore un moyen d'écouler les stocks lors des années de forte production de thon blanc.

L'export vers l'Europe

L'export de thon blanc frais vers l'Europe s'est développé entre 2008 et 2011 mais reste assez variable d'une année à l'autre car il engendre des coûts importants de fret aérien et est très exigeant sur la qualité du produit. En avril 2018, la fédération des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie (FPH) a participé à la vingtième édition du Seafood Expo à Bruxelles, salon qui regroupe les acheteurs et fournisseurs de produits de la mer. Cette opération visant à promouvoir le thon calédonien sur de nouveaux marchés européens et internationaux s'est soldée par plusieurs accords d'export de thon blanc en longes congelées vers des conserveries haut de gamme et de thon blanc en longes fraîches vers des marchés de restauration haut de gamme et des ateliers de distribution en épiceries fines.

4. Le thon jaune (*Thunnus albacares*)

4.1. Biologie

Le thon jaune, aussi appelé albacore vit dans les eaux tropicales et subéquatoriales et passe la majeure partie de son temps dans les eaux de surface, relativement chaudes. Le thon jaune est une espèce à croissance rapide. En effet, les individus mesurent environ 45 cm à l'âge d'1 an et atteignent leur première maturité sexuelle à l'âge de 2 ans. Ils peuvent vivre jusqu'à 7 ans, mesurer 1,80 m de long et peser 80 kg. Enfin, si les conditions lui sont favorables, il peut frayer toute l'année sur une grande partie du Pacifique tropical et subtropical.

4.2. Etat du stock

En 2019 dans le Pacifique central et occidental, les prises de thon jaune à la palangre ont atteint 104 440 tonnes[8]. Cela représente 15 % de la production totale de thon jaune, tous engins de pêche confondus dans la zone.

Selon les scientifiques de la WCPFC, il n'existerait qu'un seul stock de thon jaune dans le Pacifique central et occidental[9] et bien qu'il ne soit pas considéré comme surexploité, la WCPFC estime que les niveaux actuels de biomasse reproductrice doivent être maintenus afin d'assurer la durabilité de la ressource. Pour cela, elle devrait définir prochainement un point de référence cible afin de préserver le stock de thon jaune dans le Pacifique occidental et central[10].

4.3. Production et rendements

En 2019, la production de thon jaune par les palangriers calédoniens s'est élevée à 555 tonnes, soit 22 % de la production totale, contre 387 tonnes en 2018 et 531 tonnes en 2013. Tout comme le thon blanc, la production est variable selon les mois : le mois le plus productif fut celui de juillet avec 78 tonnes pêchées, et le moins productif fut celui de novembre avec 16 tonnes pêchées (**Figure 9**).

Tout au long de l'année, le poids moyen du thon jaune a varié entre 25 et 32 kg (**Figure 9**), les individus les plus gros ayant été pêchés pendant les mois d'octobre, novembre et décembre.

[8] Peter Williams, Thomas Ruaia, Overview of tuna fisheries in the western and central pacific ocean, including economic conditions, 2019. WCPFC-SC16-2020/GN IP-1 rev 3
[9] J.Hampton, Tuna Fisheries Status and Management in the Western and Central Pacific Ocean, 2011.
[10] Conservation and Management Measures (CMMs) and Resolutions of the Western Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC) ; 2019

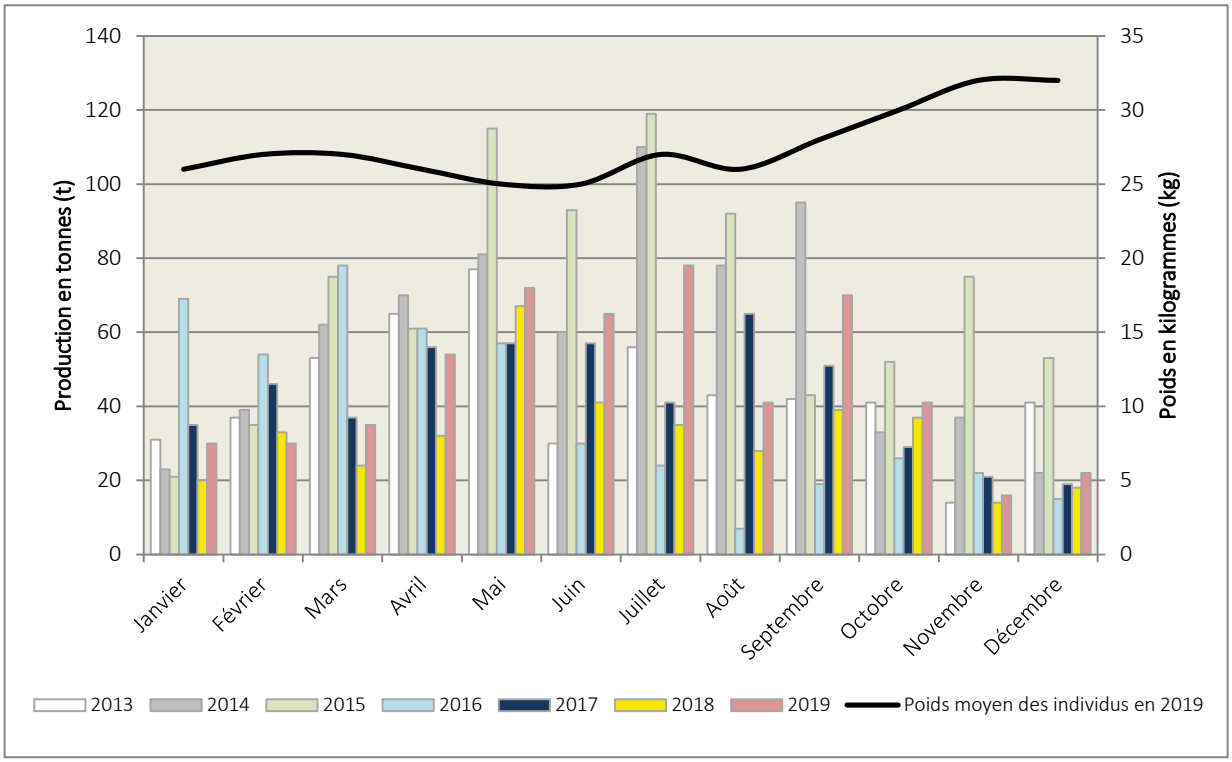

Figure 9 : Production mensuelle de thon jaune de 2013 à 2019 et poids moyen des individus en 2019

En 2019, le rendement annuel moyen du thon jaune était de 108 g/ham et de 225 kg/jour de pêche. Tout comme le thon blanc, ces rendements connaissent de fortes variations saisonnières principalement en raison de la biologie de l'espèce (**Figures 10** et **11**).

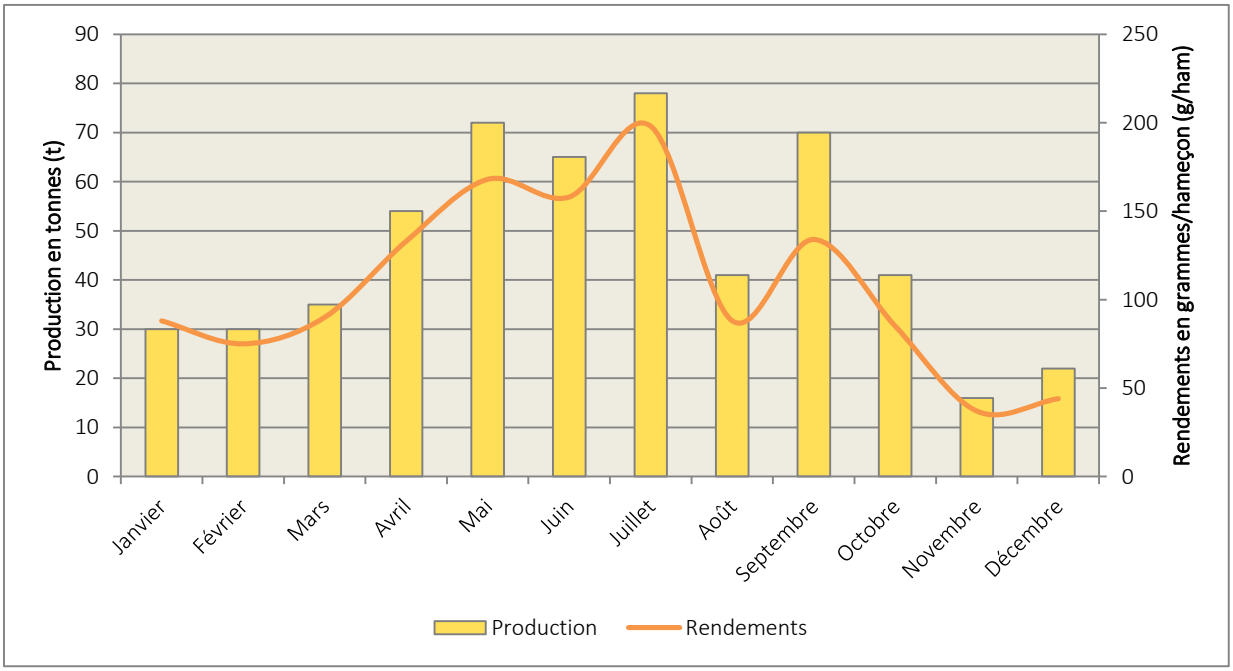

Figure 10 : Production et rendements mensuels du thon jaune en 2019, en gramme par hameçon

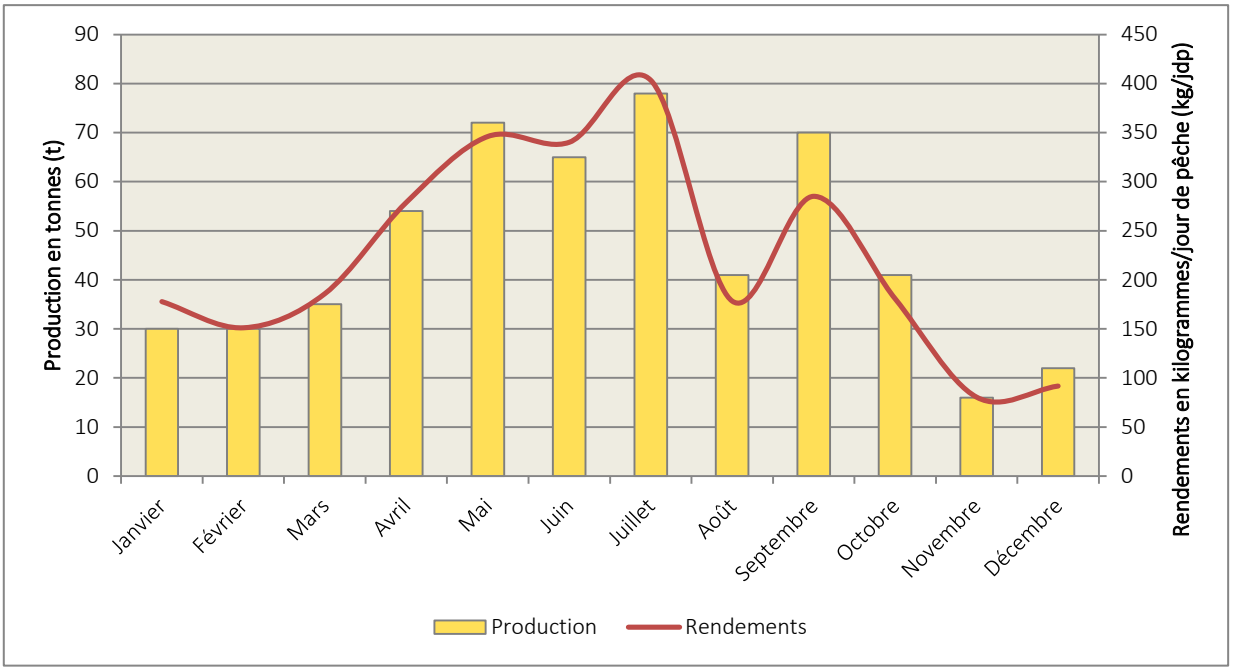

Figure 11 : Production et rendements mensuels du thon jaune en 2019, en kg par jour de pêche

4.4. Les marchés

Le thon jaune est principalement vendu frais du fait de son excellente qualité gustative. De plus, sa mauvaise tenue en boite et son prix élevé l'excluent du marché de la conserverie.

Tableau 5 : Les marchés du thon jaune de 2013 à 2019, en tonnes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	**2019**
Marché local	393	334	418	301	307	243	**341**
Export	138	244	347	153	193	146	**211**
Total	**531**	**578**	**765**	**454**	**500**	**389**	**552**

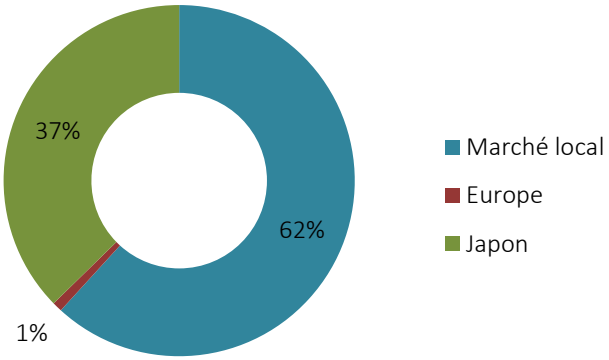

Figure 12 : Répartition des marchés du thon jaune en 2019

Le marché local

En 2019, le marché local a absorbé 326 tonnes de thon jaune, soit 59 % de la production annuelle (**Tableau 5** et **Figure 12**).

Le marché japonais

Depuis 2013, les quantités de thon jaune exportées vers le Japon varient entre 55 et 75 % de la production totale annuelle. Ce marché dépend de la disponibilité de la ressource, du taux de change yen/euros, des coûts et des disponibilités du fret aérien. Ces paramètres ont été plutôt favorables ces dernières années, ce qui a permis aux pêcheurs de maintenir ce marché et d'y exporter les spécimens à forte valeur.

5. Résultats économiques et sociaux

5.1. La production

La production totale de la filière de 2013 à 2019 est la suivante :

Tableau 6 : Production des navires de pêche hauturière de 2013 à 2019 par espèce, en tonnes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	**2019**
Thon blanc	1 732	1 587	1 618	1 623	1 588	1 632	**1 679**
Thon jaune	531	713	838	462	518	387	**555**
Thon obèse	51	50	41	72	46	39	**33**
Marlins	104	113	109	113	104	92	**96**
Espadon	9	12	8	8	8	7	**5**
Mako	2	0	0	0	0	0	**0**
Divers	261	331	239	213	215	191	**164**
Total	**2 690**	**2 806**	**2 853**	**2 491**	**2 479**	**2 348**	**2 532**

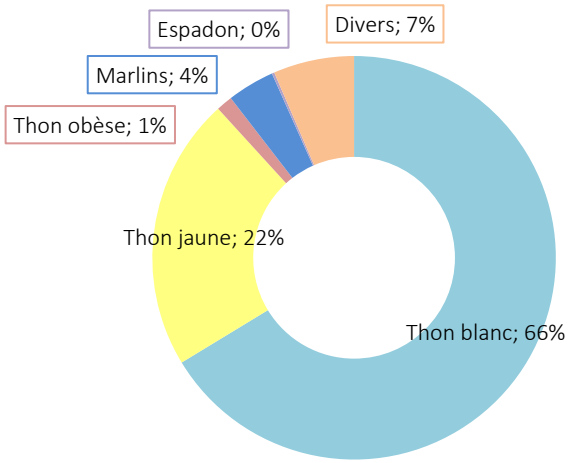

Figure 13 : Production hauturière en 2019

La production hauturière a atteint 2 532 tonnes en 2019, soit 8 % de plus qu'en 2018 mais 6 % de moins qu'en 2013 (**Tableau 6**). La production de thon blanc est relativement stable depuis 2013 : environ 1 650 tonnes et représente les ⅔ de la production totale (**Figure 13**). Les captures de thon jaune sont variables d'une année à l'autre et représentent environ 20 % de la production totale tandis que les prises de thon obèse diminuent progressivement (**Figure 13**). Enfin les prises accessoires diminuent aussi, reflet de la capacité des pêcheurs à mieux cibler le thon blanc et le thon jaune. Hormis le thon obèse dont les spécimens à forte valeur commerciale sont exportés frais et entiers vers le Japon, ces espèces accessoires sont toutes commercialisées localement.

Suite à l'interdiction de la pêche aux requins dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie en avril 2013[11], le requin mako a disparu du marché.

5.2. Les marchés

La répartition des marchés de la production hauturière de 2013 à 2019 est la suivante :

Tableau 7 : Marchés de la production hauturière de 2013 à 2019, en tonnes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	**2019**
Marché local	1 908	2 191	2 116	2 060	2 079	1 946	**2 018**
Export	783	626	737	431	401	402	**514**
Total	**2 691**	**2 817**	**2 852**	**2 491**	**2 480**	**2 348**	**2 532**

Le marché local a absorbé un peu plus de 2 000 tonnes de poissons hauturiers en 2019, le reste de la production, soit 514 tonnes, a été exporté (**Tableau 7**). En 2019, le chiffre d'affaires à la première vente de la filière s'établit à 1 080 millions de francs CFP soit 416 F/kg d'EPE[12]. Le chiffre d'affaires final (après achats et revente entre armements et ateliers) atteint 1 518 millions de francs CFP, soit 600 F/kg d'EPE.

Les ventes finales s'effectuent dans leur grande majorité en longes. Celles-ci peuvent être travaillées avant leur vente finale par les transformateurs. Le ratio entre la longe et le poisson entier oscille entre 0,4 et 0,6 selon l'espèce et la taille. Il n'est donc commercialisé qu'environ la moitié des quantités pêchées, le solde estimé entre 1 010 et 1 520 tonnes est composé de déchets qui ne sont pour l'instant pas valorisés.

[11] Arrêté n° 2013-1007/GNC du 23 avril 2013 relatif à l'exploitation des requins dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie
[12] EPE : équivalent poisson entier

5.3. Le circuit commercial

Le circuit du poisson en 2019, du pêcheur au consommateur, est synthétisé dans le schéma ci-dessous :

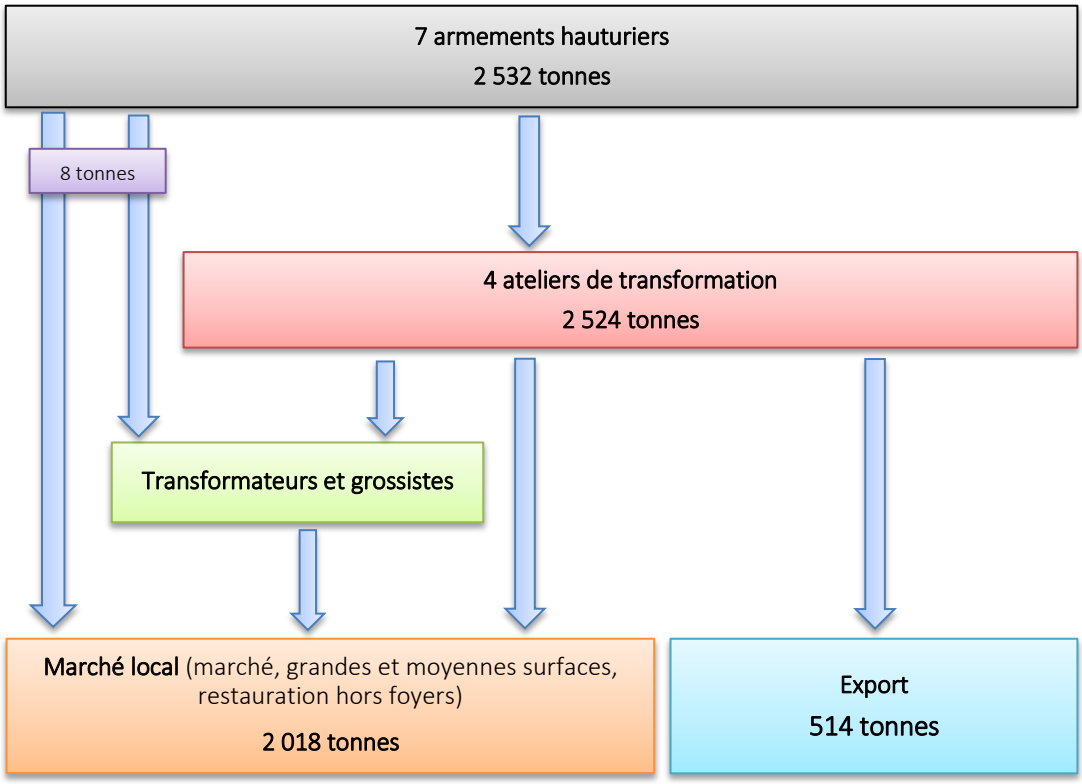

Figure 14 : Schéma de commercialisation des produits de la pêche hauturière en 2019

La quasi-totalité du poisson vendu localement transite par trois ateliers de transformation. Les 4 ateliers de premier niveau : ceux qui achètent le poisson entier aux armements ou qui font partie intégrante de l'armement traitent près de 99 % de la production (**Figure 14**). Les intermédiaires de second niveau : poissonneries, fumeries, grossistes qui achètent du poisson aux ateliers de premier niveau et le revendent sur le marché local traitent environ 80 % de la production. Une infime partie du poisson (8 tonnes) est vendue directement par les armements sans passer par les ateliers de transformation.

Les ventes finales locales des produits hauturiers sont réalisées principalement par les grandes et moyennes surfaces, la restauration hors foyer et le marché municipal de Nouméa. Ces structures qui peuvent également avoir des installations de découpe, ne sont pas comptabilisées ici dans les ateliers ou transformateurs.

Enfin, des produits issus de la filière hauturière sont intégrés dans le Bouclier Qualité Prix mis en place en 2019 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et présents dans les grandes et moyennes surfaces sous la forme de longes fraiches ou surgelées, entières ou découpées, aux étals « poissonnerie » ou en libre-service.

5.4. L'emploi

Le « noyau hauturier » représente les emplois directement liés à la pêche hauturière, exercés dans les armements hauturiers et les ateliers de transformation. D'après la dernière analyse réalisée par l'observatoire économique de la filière hauturière en 2019, ce noyau comptabilisait 211 emplois directs : 136 marins et 25 personnes à terre dans les armements ainsi que 50 personnes dans les ateliers de transformation.

Les postes embarqués ne peuvent être occupés que par des marins formés en général à l'école de métiers de la mer (EMM). La pêche à la palangre est un métier rude, la concurrence avec la marine marchande ou d'autres secteurs crée un turn-over important.

6. L'environnement de la filière

6.1. Les services nécessaires à la filière

Infrastructures portuaires et ateliers de transformation

Le quai des pêches de Nouméa a été agrandi et modernisé en 2004, il est capable d'accueillir l'ensemble de la flotte hauturière. Le port de Koumac compte quant à lui 3 palangriers actifs en 2019 : deux de l'armement Baby Blue et un de l'Armement du Nord.

Des capacités de congélation, de stockage et de fourniture de glace existent sur place avec notamment l'atelier SEDEF à Nouméa et la plateforme FRIGODOM située à Païta. La plupart des armements et ateliers ont aussi leur propre chambre ou container de stockage.

Depuis les années 2000, les ateliers de transformations se sont développés afin de pouvoir diversifier le marché du thon, notamment le marché local et les exports vers l'Europe. En 2019, 4 ateliers de transformation sont présents en Nouvelle-Calédonie.

Les 3 premiers transforment uniquement les produits de la pêche hauturière :

- Pescana, créé en 2000, ayant obtenu l'agrément Européen en 2002 et traitant le poisson pêché par les 3 navires de la société du même nom et celui des armements Baby Blue, Armement du Nord et Sea Horse[13],
- Pacific Tuna, créé en 2007, travaillant en exclusivité avec l'armement Navimon,
- Et Albacore qui, après découpe du poisson à bord de son navire, le traite dans un atelier à terre, ouvert en 2013.

[13] Cet armement ne fait plus partie de la flotte de pêche au moment où ce rapport parait

Ces trois ateliers vendent leur production sur le marché local et à l'export.

Le dernier atelier de transformation traite à la fois du poisson hauturier et récifo-lagonaire, uniquement à destination du marché local :

- Munun, créé en 2000 à Lifou, travaillant principalement avec Pacific Tuna pour le poisson hauturier.

Les fournisseurs

La rentabilité d'un navire hauturier dépend de la régularité de son activité annuelle. La réussite des armements dépend donc en partie de leur capacité à trouver rapidement les services suivants :

- réparation navale, électronique et mécanique marine, pièces détachées,
- gazole,
- appâts,
- glace, capacité de stockage, livraison du poisson,
- collecte des déchets.

Sur un marché calédonien étroit, il est parfois difficile de trouver les spécialistes et les pièces nécessaires à des réparations urgentes à Nouméa et d'autant plus à Koumac.

6.2. Le réseau scientifique

Observations, échantillonnages et estimations des stocks

Le programme « Observateurs des pêches », financé par la Nouvelle-Calédonie, a débuté en 2001. Il était à l'origine opéré par la CPS mais depuis 2015, il est piloté par l'ADECAL Technopole. Son objectif est d'estimer au mieux la mortalité totale exercée par la pêche palangrière calédonienne sur la ressource. En 2019, trois observateurs dont un coordinateur des observations ont réalisé des campagnes d'observation sur les navires de pêche hauturière. L'équipe du programme a atteint un taux de couverture de 8,9 % des hameçons déployés, taux situé au-delà de la recommandation de la WCPFC fixée à 5 %.

L'essentiel du travail d'observateur consiste à identifier l'ensemble des prises réalisées et à les mesurer, qu'elles appartiennent à la partie retenue à bord ou à la partie non conservée. L'observateur s'applique également à relever diverses caractéristiques de l'engin de pêche, telles que le nombre d'hameçons par panier (ligne immergée entre deux bouées), le nombre de paniers, la quantité et le type d'appât utilisé etc. Il réalise également des échantillonnages biologiques pour le compte de la CPS. Grâce à ces relevés, couplés aux données des fiches de pêches fournies par les capitaines, la CPS mène des évaluations de stocks et des études scientifiques sur la biologie des thonidés. En 2019, 28 campagnes de pêche ont été observées sur 17

des 19 navires actifs (2 des navires de la flotte ne pouvant accueillir d'observateur), représentant 370 jours de mer, 219 filages et 460 000 hameçons.

Depuis 2002, des opérations d'échantillonnages des captures sont organisées au port lors des débarquements mais également pendant les campagnes d'observation à bord des palangriers. Les échantillonnages à bord des navires sont réalisés par les observateurs des pêches et depuis le début du programme, ce sont un peu plus de 6 500 échantillons de tous types (sang, otolithes, estomacs, gonades etc.) qui ont été collectés.

6.3. L'interprofession

L'observatoire économique de la filière hauturière, créé en 2003, rassemble les pêcheurs et les collectivités publiques afin d'analyser chaque année la situation technique et économique de la filière. Il est dirigé par un comité de pilotage composé d'un représentant de chaque collectivité et acteur concerné : les pêcheurs hauturiers, les trois provinces, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et l'Agence Rurale (anciennement établissement de régulation des prix agricoles ; ERPA).

La fédération des pêcheurs hauturiers (FPH), créée en 2007, regroupe l'ensemble des pêcheurs hauturiers et représente la profession auprès des pouvoirs publics.

En 2012, à la demande du comité de pilotage de l'observatoire économique, l'association des industriels transformateurs de poisson hauturier (AITPH) a été créée et les ateliers de transformation ont été inclus dans l'analyse annuelle de l'observatoire, permettant ainsi d'avoir une vision détaillée de la situation économique sur l'ensemble de la filière, de la pêche à la commercialisation du poisson.

6.4. Les partenaires institutionnels

L'Etat

A travers le service des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, l'Etat est en charge du statut et de la formation des marins, de la sécurité des navires et de la police des pêches.

La Nouvelle-Calédonie

Selon l'article 22 de la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est l'autorité compétente en charge de la réglementation et l'exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la ZEE, zone de pêche de nos opérateurs. Depuis octobre 2001, dans le cadre de la Politique des Pêches en Nouvelle-Calédonie, chaque

navire exploitant la ZEE dans un cadre professionnel doit détenir une licence de pêche obtenue auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le renouvellement de cette licence est conditionné entre autres à la fourniture régulière de statistiques sous forme de fiches de pêche permettant de connaître les captures de chaque navire lors de chaque campagne. Ces fiches de pêche sont récoltées et traitées par le service du gouvernement en charge de la pêche.

Depuis 2005, les palangriers calédoniens sont localisés grâce à un dispositif de suivi par satellite : le VMS (Vessel Monitoring System). Un VMS régional est également en place, il couvre les zones de haute mer dans le Pacifique Ouest et Central.

Les provinces

Les provinces Nord, Sud et Iles Loyauté étant compétentes en matière de développement économique, elles attribuent les autorisations de pêche professionnelle nécessaires à l'exploitation de la ressource dans leurs eaux.

L'Agence Rurale

Compétente en matière de régulation des prix et des marchés, l'Agence Rurale, établissement public de la Nouvelle-Calédonie, intervient depuis 2003 à travers différentes aides permettant de soutenir l'activité de pêche : la transformation des produits et les exportations.

La Commission Thonière du Pacifique Central et Occidental (WCPFC)

La gestion des stocks de thonidés est réalisée à l'échelle du pacifique par la WCPFC, créée en 2004 par l'ensemble des pays côtiers du Pacifique Ouest et les principaux pays pêcheurs. La France ayant adhéré à cette commission a déclaré la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et Wallis-et-Futuna comme territoires participants avec voix consultatives. A ce titre, la Nouvelle-Calédonie est tenue de fournir à la WCPFC les informations nécessaires à la gestion et à la conservation de ressources migratrices qu'elle partage avec les états et territoires de la région et dont elle est responsable dans le périmètre de sa zone économique exclusive.

7. Conclusion

La pêche hauturière locale existe en Nouvelle-Calédonie depuis les années 1980 mais son développement s'est accéléré depuis les années 2000. Après une baisse de la productivité entre 2003 et 2008, la filière est parvenue au fil des années à stabiliser sa flotte et optimiser son effort de pêche en l'ajustant à la ressource disponible et à la demande du marché local.

Les pêches se composent principalement de thon blanc et de thon jaune. La technique de pêche à la palangre horizontale considérée comme la plus sélective et le nombre de licences de pêche limité aux palangriers locaux sont deux points salués par la WCPFC. En effet, ils font de la pêche hauturière calédonienne une activité durable présentant un impact minime sur les stocks de thonidés à l'échelle locale et régionale.

Les poissons pêchés sont exclusivement vendus aux ateliers de transformation locaux, qui écoulent la production sur le marché local soit directement, soit via un ou plusieurs intermédiaires, et qui en exportent environ 20 % au Japon, en Europe et aux conserveries samoanes.

Au total les palangriers locaux ont pêché 2 532 tonnes de thons et de prises accessoires en 2019, dont 514 ont été exportées. La filière hauturière (pêche et ateliers) a généré un chiffre d'affaire d'environ 1,5 milliard de francs CFP et compte un peu plus de 200 emplois directs dans son « noyau ». Le marché restant étroit, les professionnels tentent encore aujourd'hui de diversifier l'offre au niveau local.

La pêche hauturière en Nouvelle-Calédonie est suivie de près par un réseau de partenaires scientifiques et institutionnels. Après des années de difficultés et grâce à l'implication de ce réseau et des professionnels, elle a su prendre, malgré son équilibre encore fragile, les mesures nécessaires en vue d'atteindre la rentabilité de son activité.